



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION ENTRE MADAME
NADIA KHEMISSI ET LE CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE VINCENNES POUR
L'ORGANISATION D'ATELIERS D'INITIATION AU
TISSAGE EN OCTOBRE ET DECEMBRE 2025**

**DÉCISION N° DM-CCAS-25-020
EN DATE DU 28 JUILLET 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de Madame Nadia KHEMISSI, entrepreneure individuelle dont le siège social se situe au 104 rue de Montreuil 94300 Vincennes, d'organiser 10 séances d'initiation au tissage de 2 heures, d'octobre à décembre 2025, pour un montant de 300 € (trois cents euros) par séance qui feront l'objet d'un financement de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Département du Val de Marne ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Madame Nadia KHEMISSI, entrepreneure individuelle dont le siège social se situe au 104 rue de Montreuil 94300 Vincennes, pour l'organisation de 10 séances d'initiation au tissage de 2 heures, d'octobre à décembre 2025, pour un montant de 300 € (trois cents euros) par séance qui feront l'objet d'un financement de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Département du Val de Marne.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON